



CONFÉRENCE 2014 DE L'OMD SUR LES RECETTES

RAPPEL

La Conférence 2014 de l'OMD sur les recettes s'est déroulée au siège de l'OMD à Bruxelles du 30 juin au 1^{er} juillet. C'était la deuxième fois que l'OMD accueillait une Conférence consacrée aux recettes, après la 'Conférence de l'OMD sur la gestion des services fiscaux' de décembre 2009. La Conférence de 2014 sur les recettes, sujet qui préoccupe vivement l'ensemble des 179 Membres de l'OMD et leurs partenaires douaniers, émane de la seconde phase du Plan d'action du Dossier recettes (SP0444F1a) telle qu'approuvée par la Commission de politique générale à sa 69^{ème} session. Elle répondait à trois objectifs, à savoir, 'sensibiliser au programme du Dossier Recettes, échanger des expériences dans les domaines clés et déterminer les travaux complémentaires qui restent à accomplir avant l'achèvement des travaux proposés dans le cadre de la Phase II du Plan d'action'.

La Conférence a été ouverte par une allocution liminaire du Secrétaire général de l'OMD, M. Kunio Mikuriya, et a été présidée par le Secrétaire général adjoint de l'OMD, M. Sergio Mujica.

PARTICIPANTS

La Conférence a réuni plus de 120 délégués, dont 75 fonctionnaires des douanes représentant 45 Membres de l'OMD, et des membres d'organisations intergouvernementales et régionales, outre différentes sociétés du secteur privé.

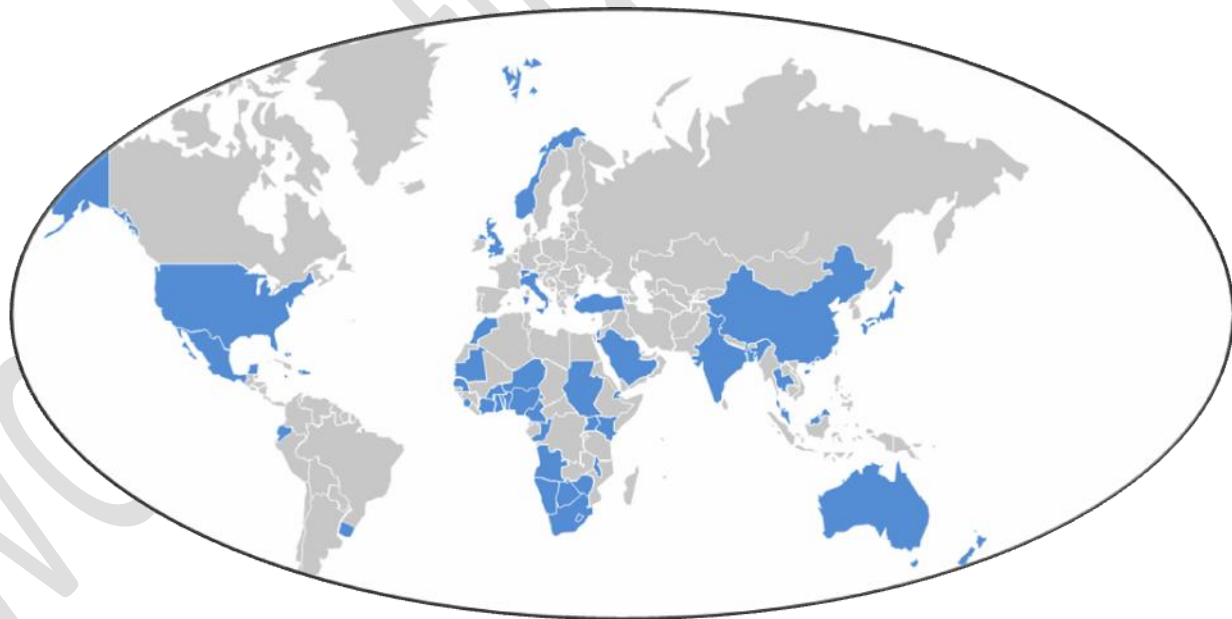


Schéma 1 : Membres de l'OMD représentés à la Conférence sur les recettes

SESSION 1 – RECOUVREMENT DES RECETTES : PRIORITÉS, DÉFIS ET MARCHÉ À SUIVRE

Gene Ravele <i>Chef de service, douane et gestion des frontières</i>	Autorité fiscale de l’Afrique du sud
Wallace Akondor <i>Commissioner de la douane</i>	Autorité fiscale du Ghana
Abdelmajid Bourra <i>Chef de la Division des Etudes</i>	Douanes marocaines
Enrico Martino <i>Chef des relations internationales</i>	Agence italiennes des douanes et des monopoles
Nor Haziah Abd Wahab (Mme) <i>Directeur adjoint, Questions internationales</i>	Douanes royales de Malaisie

Cette session de haut niveau a servi d’introduction au sujet du recouvrement des recettes et aux enjeux et obstacles auxquels sont confrontées les administrations des régions Europe, Afrique orientale et australe, Afrique occidentale et centrale, Afrique du nord, Proche- et Moyen-Orient, et Asie Pacifique de l’OMD, comme l’ont déclaré leurs directeurs généraux et chefs des questions internationales devant l’auditoire bruxellois. Bien que variés sur le plan géographique et économique, les exposés présentés se sont articulés autour d’un thème commun, réitéré par toutes les administrations : la facilitation des échanges et l’efficacité optimale sont les facteurs clés pouvant faciliter la perception des recettes.

Les autres éléments d’intérêt mutuel ont été le commerce électronique, comme l’a indiqué M. Enrico Martino, et les recherches complémentaires concernant les méthodes objectives d’analyse des données commerciales. Le faible niveau de respect de la loi demeure un enjeu dans la plupart des régions, et l’informatisation, la gestion des risques et les contrôles a posteriori s’avèrent constituer des éléments essentiels pour moderniser les administrations des douanes.

LE DOSSIER RECETTES ET SA PERTINENCE POUR LES MEMBRES DE L’OMD

M. Ian Cremer du Secrétariat de l’OMD a présenté le ‘Dossier recettes’ de l’OMD, dossier élaboré par l’OMD pour aider précisément les Membres qui s’efforcent de renforcer leur capacité à percevoir les recettes légalement dues. M. Cremer a évoqué les nouveaux besoins exprimés par les Membres, notamment des contrôles bien ciblés, l’identification précise et la vérification des droits de douane, et les avantages que procure aux Membres et aux entreprises la mise en place de programmes de contrôles a posteriori et de décisions anticipées. Les meilleures pratiques liées à l’emploi d’une ‘base de données sur l’évaluation’ en tant qu’outil de gestion des risques ont également été présentées.

SESSION 2 - ÉVALUATION EN DOUANE ENTRE PARTIES LIÉES / PRIX DE TRANSFERT

Joel Cooper <i>Expert fiscal international</i>	Groupe de la Banque mondiale
Astrid Pieron <i>Partenaire</i>	Mayer Brown Law Firm
Melinda Brown <i>Conseillère en prix de transfert</i>	OECD (en son absence, exposé présenté)

Zhang Zheng <i>Directeur de l'évaluation</i>	une autre personne) Administration générale des douanes, Chine
Ian Cremer <i>Administrateur technique principal, Direction des questions tarifaires et commerciales</i>	OMD

Un groupe d'experts a aidé les participants à mieux appréhender les complexités liées à la question de l'établissement des prix. Ces experts sont convenus que la question des prix de transfert et sa pertinence en matière d'évaluation en douane devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi, ainsi que d'une sensibilisation et de connaissances accrues. Diverses idées ont été étudiées au sujet de l'emploi des données des prix de transfert par la douane comme moyen de s'assurer que les valeurs déclarées pour les transactions entre parties liées n'ont pas été influencées par l'existence d'un lien. Il a été suggéré d'envisager une structure appropriée, reposant sur les travaux actuellement effectués par l'OMD, en coopération avec les parties intéressées, dont l'OCDE et le Groupe de la Banque mondiale, pour poursuivre l'examen et l'étude de cette question.

SESSION 3 – TVA, ACCISES ET RESPECT DE LA LOI

Pål Hellesylt <i>Directeur</i>	Douanes norvégiennes
Robert Luessi <i>Vice-Directeur, Département des finances</i>	Douanes suisses
Liz Allen <i>Conseillère en programmes</i>	International Tax and Investment Centre

L'un des thèmes communs traités par les participants à la table ronde a été la nécessité d'innover et de sortir des sentiers battus sur le plan stratégique afin de faire face aux enjeux que soulève la diminution des taux de droits. L'Administration des douanes suisses a présenté la stratégie qu'elle applique pour prélever des taxes sur les émissions de CO₂ et créer d'autres taxes en matière environnementale. Certaines administrations douanières sont chargées de percevoir la TVA, tâche qui s'avère parfois ardue. La douane norvégienne a décrit son expérience s'agissant de tirer parti des ressources collectives de plus de 20 organismes gouvernementaux présents aux frontières, et a évoqué la nécessaire gestion coordonnée des frontières. Le représentant de la douane suisse a proposé que l'OMD envisage de mettre sur pied une base de données des différents niveaux de responsabilité des Membres sur le plan fiscal, sous les auspices du Groupe de travail sur la fraude et la conformité en matière de recettes.

SESSION 4 – RECETTES ET ACCORD DE L'OMC SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

Pieter Haesaert <i>Managing Partner, Customs 4 Trade</i>	Douanes BDO
Norman Schenk <i>Président de la Commission douane et commerce de l'ICC</i>	UPS
Christophe Renard <i>Directeur principal marketing</i>	SICPA Security Solutions SA
John Malone <i>DG Taxud</i>	Commission européenne

L'AFE présentait un intérêt particulier pour les participants à la Conférence compte tenu des délais associés à l'Accord récemment négocié à Bali, Indonésie. Invités à répondre à la question 'L'AFE aura-t-il une incidence sur les recettes douanières', tous les membres de la table ronde ont répondu par l'affirmative et sont convenus que l'AFE aura indubitablement un effet positif sur les flux de recettes en optimisant l'efficacité et en garantissant des normes optimales. La possibilité que l'AFE stimule les échanges, accroisse les recettes et favorise la croissance économique est jugée importante. En outre, un document de recherche de l'OMD (Yasui, 2014) préparé pour la Conférence corrobore cette vue en indiquant que la mise en œuvre de l'AFE entraînera probablement un accroissement des échanges, des niveaux de respect de la loi et du recouvrement des moins-perçus.

Les membres de la table ronde sont convenus que la qualité des données sera cruciale pendant la phase de mise en œuvre de l'AFE. La question des niveaux *de minimis* a également été abordée, les milieux commerciaux préconisant une augmentation des niveaux *de minimis* afin de répondre au secteur florissant du commerce électronique. Le représentant du Nigeria a décrit la nouvelle 'plate-forme commerciale' de son pays et les enjeux liés à la création de cette plate-forme. La table ronde n'a pas oublié de mentionner l'importance du respect de la loi et de l'équilibre à établir entre la lutte contre la fraude et la facilitation des échanges.

SESSION 5 – PARTENARIATS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET RECHERCHES DE L'OMD

Thomas Cantens <i>Administrateur technique, Unité recherche et stratégies</i>	OMD
Juha Hintsa <i>Chercheur principal, Chaîne logistique internationale</i>	Cross-border Research Association
Jocelyn Pierre <i>Conseiller en chef</i>	Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE

L'un des éléments clés de la panoplie des programmes et activités de l'OMD destinés à soutenir et à aider les Membres est son Unité recherche et stratégies, qui réunit des documents objectifs de politique générale et qui a créé un réseau de chercheurs sur les sujets qui intéressent le plus les administrations des douanes. Le sujet des niveaux *de minimis* a de nouveau été abordée et M. Hintsa a présenté la matrice du CBRA conçue pour étudier et trouver les niveaux *de minimis* optimaux dans l'ensemble des Membres de l'Union européenne. M. Cantens a présenté ses conclusions concernant la mesure des performances et l'importance de la quantification pour une administration des douanes moderne souhaitant mettre en place la culture de l'objectivité.

Dans son exposé, Mme Pierre a confirmé que l'OCDE publie chaque année, depuis 1972, des "Statistiques des recettes publiques – Pays membres de l'OCDE". Ces statistiques, qui remontent à 1965, permettent à ces pays de se positionner les uns par rapport aux autres en termes de structures et de taux d'imposition, et elles servent de base à la majeure partie des études décrivant et analysant les politiques fiscales.

Depuis 2011, l'OCDE a élargi le recueil de ces données à des pays non Membres de l'Organisation et elle a publié des statistiques concernant les recettes publiques de 18 pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de quatre pays asiatiques. En 2015, elle envisage non seulement d'augmenter le nombre de pays participants dans ces régions, mais également de publier une première édition concernant certains pays africains, dont le Cameroun, Maurice, l'Afrique du sud et la Tunisie. **La représentante de l'OCDE a souligné l'importance** des données et de leur analyse précise, outre une méthodologie rigoureuse, strictement définie en fonction des préoccupations d'ordre politique.

SESSION 6 – PRATIQUES COMMERCIALES INFORMELLES

Robert Ireland <i>Chef de l'Unité recherche et stratégies</i>	OMD
Xavier Cardenas <i>Directeur général</i>	Douanes équatoriennes
Richard K. Kamajugo <i>Commissioner des douanes</i>	Autorité fiscale de l'Ouganda

Pour avoir un aperçu exhaustif du recouvrement des recettes et de la répartition des ressources au sein d'une organisation, il est indispensable de comprendre l'impact du secteur informel dans une société. M. Ireland a décrit les diverses interprétations de l'adjectif 'informel' qui, pour l'OMD, se définit comme toute activité de nature commerciale, portant sur des marchandises qui ne font pas l'objet de prohibitions, qui n'est pas enregistrée auprès du gouvernement pour différentes raisons. Le Directeur général des douanes équatoriennes et le Commissioner de la douane ougandaise ont décrit l'expérience de leur Administration et ont estimé que le commerce informel nécessite qu'une administration douanière traite le problème en appliquant une stratégie spécifique car il ne suffit pas d'ignorer simplement l'existence de cette pratique. Les administrations des douanes s'efforcent d'établir un équilibre entre les contrôles douaniers et la facilitation des échanges. A cet égard, le Directeur général des douanes équatoriennes a évoqué le succès des inspections 'non-intrusives' dans son pays. Les mesures de facilitation des échanges peuvent faciliter le passage du commerce informel au commerce formel, notamment en simplifiant et en réduisant la documentation exigée et les formalités, en accélérant la mainlevée et le dédouanement des marchandises lors du contrôle douanier, en améliorant la coordination entre les organismes présents aux frontières et en réduisant la corruption. Les membres de la table ronde sont convenus qu'il est de la plus haute importance de tenir compte des conditions locales **pour formuler tout remède** de nature politique. Plusieurs administrations des douanes ont engagé des négociations avec des opérateurs informels pour résoudre les litiges en matière de recouvrement des recettes.

SESSION 7 – RECETTES ET INTÉGRATION RÉGIONALE

Beatrice Memo <i>Commissioner des services douaniers</i>	Autorité fiscale du Kenya
Riki Tamaki <i>Directeur adjoint, Division des négociations internationales</i>	Bureau de la douane et du tarif, Japon
Maria Elena Sierra <i>Commissioner des douanes</i>	Douanes mexicaines

Le Commissioner des services douaniers du Kenya et des représentants des administrations des douanes japonaises et mexicaines ont décrit les effets de l'intégration régionale sur leur contexte national. Le Commissioner de l'Autorité fiscale du Kenya a évoqué le cas du Territoire douanier unique de la région de l'Afrique orientale et australe et décrit les succès et les enjeux de ce programme relativement nouveau. Le Territoire douanier unique a supprimé le besoin de documents multiples et a introduit le principe d'un 'portail unique' pour l'ensemble des informations douanières dans la région. Il a entraîné une diminution de 50% des frais liés au passage des frontières et la durée de séjour du fret a été réduite de 15 jours, passant de 18 à seulement 3 jours. La notion du 'principe de destination', essentiel à tout accord douanier régional, a également été décrite. L'importance accrue des règles d'origine au sein des régions fonctionnant en tant qu'entité douanière unique a été traitée par M. Tamaki, qui a évoqué la nécessité de concevoir des outils et des instruments concernant les différentes interprétations des règles d'origine. La coopération douanière est un autre facteur clé pour compléter le processus de vérification. Le représentant du Mexique a décrit l'expérience de son pays au sein de l'ALENA à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de sa signature. Tous les membres de la table ronde ont confirmé l'importance des règles d'origine et évoqué la question de l'auto-certification. Suite à la prolifération accrue des accords de libre-échange, les autorités sont confrontées à des difficultés pour déterminer l'origine des envois.

CONCLUSION

Dans son allocution de clôture, le Secrétaire général de l'OMD a félicité les participants à la Conférence d'avoir activement contribué au dialogue concernant cette question cruciale pour nombre d'administrations des douanes et il a pris acte des précieuses propositions formulées quant à l'évolution du Dossier recettes de l'OMD, notamment lors de la prochaine première réunion du Groupe de travail sur la fraude et la conformité en matière de recettes qui se déroulera en décembre 2014.

Ce rapport a été rédigé par Rachel McGauran, Analyste en matière de recherche, Unité recherche et stratégies de l'OMD, avec les contributions de Robert Ireland, Ian Cremer et Michelle Medina